

BROCANTE DE SOINDRES DIMANCHE 01 juin 2025

Route d'Anet - 78200 SOINDRES

PROFESSIONNEL

PARTICULIER

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les ventes au déballage.

Je soussigné (e) : NOM : PRENOM :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse : CP :

Ville : Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)

- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (**article R321-9 du Code pénal**)

Ci-joint un chèque de euros correspondant au règlement de mon emplacement non couvert de mètres linéaires à **5 € le mètre pour les Soindrais**, et 6 € pour les Extra-muros à l'ordre de : **Association Les Tournesols**

REGLEMENT DE LA BROCANTE

Votre inscription ne sera effective qu'à réception du chèque et des documents demandés /

Nous vous confirmerons votre inscription par mail ou par SMS.

Les emplacements ne seront connus que le jour de la brocante, ils ne seront pas envoyés par courrier.

Selon l'emplacement, le véhicule pourra être stationné derrière le stand.

- L'accueil des exposants se fera de 5h30 à 7h30, la clôture de la brocante est prévue à 17h00. Les exposants non-inscrits sur la liste de réservation ne seront **pas admis**. Pour des raisons de sécurité, aucune installation ne sera autorisée au-delà de 7h30.
- Le tarif de l'emplacement est fixé à **5 € (pour les soindrais) et 6€ pour les extra-muros le mètre linéaire, et à 3 mètres linéaires minimum**. La profondeur du stand est limitée à 3 mètres.
- Les exposants s'engagent à : respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation ; être inscrits auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu, ne pas vendre de produits alimentaires ou de boissons sans l'autorisation des organisateurs, respecter le code de la route ainsi que le stationnement.
- Les vendeurs occasionnels devront fournir une photocopie de leur pièce d'identité pour l'inscription au registre de la brocante. Les vendeurs et revendeurs professionnels devront fournir un extrait de KBIS de moins de trois mois.
- Les ventes d'armes et d'animaux sont strictement INTERDITES.
- En cas de conditions météorologiques ne permettant pas la poursuite de la brocante, seule l'association pourra décider d'une fermeture anticipée. **Aucun remboursement ne pourra être exigé.**
- Les organisateurs se donnent le droit de refuser et d'expulser l'exposant qui manquerait au respect de ce règlement.
- Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille ; **respecter la nature en laissant l'emplacement propre ! Ne rien laisser sur votre emplacement (objets invendus et poubelles).**

Documents à joindre :

La copie de votre pièce d'identité recto / verso,

Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Soindrais

La copie de votre carte grise

L'extrait au registre du commerce (pour les professionnels)

Le chèque à l'ordre de : ASSOCIATION LES TOURNESOLS signé

Le chèque de caution de 50€ à l'ordre de : ASSOCIATION LES TOURNESOLS signé (qui sera encaissé en cas de non-respect du règlement de la brocante)

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété accompagné des documents listés ci-dessus

avant le 24 mai 2025

A envoyer à : Association Les Tournesols - 2 route de Mantes - 78200 SOINDRES

Renseignements par mail : parents.tournesol.soindres@gmail.com

Je soussigné(e) Mme - M. déclare exacts les renseignements portés sur le présent document.

A Le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)